

AR Prefecture

083-258300953-20240403-1865-DE
Reçu le 05/04/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO

De la délibération

1865

OBJET

de la délibération

Révision de l'AP-CP
relative à l'opération de
construction du centre
de tri des collectes
sélectives du SITTOMAT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 03 AVRIL 2024 à 9h30.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTOMAT – 190 Chemin Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 29 mars 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : René CASTELL – Patrick BOUBEKER– Robert BERTI – Jean-Luc GRANET – Jean TEYSSIER– Ange MUSSO – Jean-Luc VITRANT – Albert TANGUY – Robert BENEVENTI – Michel LE DARD

Absents ou excusés : Hélène BILL– Christine SINQUIN – Luc de SAINT SERNIN– Philippe LEONELLI– Jean PLENAT – René JOURDAN – Patrick MARTINELLI – Bernard MARTINEZ – Chrystelle GOHARD

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	11
Absents ou excusés	9
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

AR Prefecture083-258300953-20240403-1865-DE
Reçu le 05/04/2024

MONSIEUR LE VICE PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 27 mars 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n°1715 du 6 avril 2022, le Comité Syndical approuvait la création d'une autorisation de programme et des crédits de paiement relative à l'opération de construction du centre de tri des collectes sélectives du SITTO MAT.

La signature le 20 décembre 2023 du marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du futur centre de tri permet aujourd'hui de prendre en compte le montant global du coût des dépenses d'ingénierie et de construction et l'échéancier prévisionnel des paiements associé. Ce montant global est supérieur à la prévision budgétaire initiale, du fait de l'augmentation significative constatée dans l'ensemble des marchés de construction des coûts des matériaux, équipements et dépenses d'ingénierie, et ce même si les 3 phases de négociation tenues en 2023 ont permis de faire baisser sensiblement le coût des premières offres.

Le montant des taxes ou participations liées à l'aménagement ont été pris en compte, ainsi qu'une marge pour révisions de prix et aléas de 2% par an.

Ainsi, l'évolution de l'AP/CP se traduit comme suit :

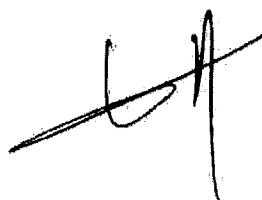
Intitulé du programme	Année de révision	Montant de l'AP en € HT	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Création du centre de tri des collectes sélectives	2023	38 387 000	493 582	8 833 092	12 795 340	14 536 050	1 728 936
	2024	44 843 293	493 582	7 583 704	12 097 267	19 685 105	5 628 681

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Approuver la révision de l'autorisation de programme relative à la construction du centre de tri des collectes sélectives du Syndicat
- 3- Retenir comme échéancier des crédits de paiement le tableau ci-dessus
- 4- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITTO MAT
Vice-Président de la Métropole TPM
Maire de Saint-Mandrier

